

## Le tribunal arbitral confirme la résiliation par Ipsen de l'accord de R&D conclu avec Galderma

**PARIS, FRANCE, 21 janvier 2026** – Ipsen (Euronext : IPN ; ADR : IPSEY) annonce que le Tribunal arbitral de la Chambre de commerce internationale (CCI) a rendu une décision finale en faveur d'Ipsen, rejetant la demande introduite par Galderma dans le cadre de la procédure d'arbitrage relative à la résiliation par Ipsen de l'accord de R&D. La décision du tribunal de la CCI confirme la totalité des droits d'Ipsen sur ses programmes toxines en phase clinique dans le domaine de l'esthétique.

« Cette décision décisive du Tribunal arbitral soutient la position de leader d'Ipsen dans la recherche et le développement en neurosciences. Nous continuons à évaluer toutes les options afin de maximiser la valeur d'IPN10200 », a déclaré David Loew, Directeur Général d'Ipsen.

### À propos de l'IPN10200

IPN10200 est la première molécule recombinante d'Ipsen, spécialement conçue pour combiner la séquence active A et la séquence de liaison B. Conçue pour améliorer l'affinité et l'internalisation des récepteurs, IPN10200 a permis d'obtenir une durée d'effet plus longue et cliniquement significative. La molécule a été optimisée en termes de sécurité et d'efficacité et fait actuellement l'objet de quatre essais de phase II dans des indications esthétiques et thérapeutiques.

### À propos de LANTIC

LANTIC (n = 727) est un essai de phase I/II évaluant la sécurité et l'efficacité de l'IPN10200 dans trois indications esthétiques de rides modérées à sévères du haut du visage : rides glabellaires, rides du front et rides latérales des canthus, en trois étapes. L'étape 1 comprend des patients évaluant la sécurité et l'efficacité de l'IPN10200 dans une phase de recherche de dose et d'augmentation de la dose pour les rides glabellaires, avec trois étapes définies comprenant plusieurs doses d'IPN10200 ; augmentation de la dose (étape 1 : phase Ib), recherche de dose par rapport au placebo et par rapport au Dysport (étape 2 : phase II) et recherche de dose supplémentaire par rapport au placebo et par rapport au Dysport (étape 3 : phase II). Différentes doses d'IPN10200 ont été évaluées à chaque étape. L'étape 3 constitue la base des données de preuve de concept pour l'IPN10200 dans les rides glabellaires, incluant 183 patients. Les phases 2 et 3 (phase II) évalueront l'IPN10200 dans les trois indications du haut du visage par rapport à un placebo. L'essai LANTIC est l'un des nombreux essais en cours dans le cadre des programmes de développement plus larges de l'IPN10200 menés par Ipsen.

### A propos d'Ipsen

Nous sommes un groupe biopharmaceutique mondial focalisé sur la mise au point de médicaments innovants pour les patients dans trois domaines thérapeutiques : l'Oncologie, les Maladies Rares et les Neurosciences. Notre portefeuille de produits en R&D s'appuie sur l'innovation interne et externe et sur près de 100 ans d'expérience de développement au sein de hubs mondiaux aux États-Unis, en France

et au Royaume-Uni. Nos équipes, présentes dans plus de 40 pays, et nos partenariats à travers le monde nous permettent de proposer nos médicaments aux patients dans plus de 100 pays.

Ipsen est coté à Paris (Euronext : IPN) et aux Etats-Unis à travers un programme d'American Depository Receipt (ADR : IPSEY) sponsorisé de niveau I. Pour plus d'informations, consultez [ipsen.com/fr/](http://ipsen.com/fr/).

## Contacts Ipsen

### Investisseurs

Henry Wheeler	<a href="mailto:henry.wheeler@ipsen.com">henry.wheeler@ipsen.com</a>	+33 7 66 47 11 49
Khalid Deojee	<a href="mailto:khalid.deojee@ipsen.com">khalid.deojee@ipsen.com</a>	+33 6 66 01 95 26

### Médias

Sally Bain	<a href="mailto:sally.bain@ipsen.com">sally.bain@ipsen.com</a>	+1 857 320 0517
Anne Lontas	<a href="mailto:anne.liontas.ext@ipsen.com">anne.liontas.ext@ipsen.com</a>	+33 7 67 34 72 96

### Avertissements et/ou déclarations prospectives

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans ce communiqué sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction d'Ipsen. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques et d'incertitudes connus ou non qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. De tels risques et imprévus pourraient affecter la capacité d'Ipsen à atteindre ses objectifs financiers, lesquels reposent sur des hypothèses raisonnables quant aux conditions macroéconomiques à venir formulées d'après les informations disponibles à ce jour. L'utilisation des termes « croit », « envisage » et « prévoit » ou d'expressions similaires a pour but d'identifier des énoncés prospectifs, notamment les attentes d'Ipsen quant à des événements futurs tels que les soumissions et décisions réglementaires. De plus, les objectifs mentionnés dans ce document sont établis sans tenir compte d'éventuelles opérations futures de croissance externe qui pourraient venir modifier tous ces paramètres. Ces prévisions sont notamment fondées sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par Ipsen, et dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et dont certains échappent au contrôle du Groupe, et non pas exclusivement de données historiques. Les résultats réels pourraient s'avérer substantiellement différents de ces objectifs compte tenu de la matérialisation de certains risques ou incertitudes, et notamment qu'un nouveau médicament peut paraître prometteur au cours d'une phase préparatoire de développement ou après des essais cliniques, mais n'être jamais commercialisé ou ne pas atteindre ses objectifs commerciaux, notamment pour des raisons réglementaires ou concurrentielles. Ipsen doit ou peut avoir à faire face à la concurrence de produits génériques, qui pourrait se traduire par des pertes de parts de marché. En outre, le processus de recherche et développement comprend plusieurs étapes et, lors de chaque étape, le risque est important qu'Ipsen ne parvienne pas à atteindre ses objectifs et qu'il soit conduit à renoncer à poursuivre ses efforts sur un médicament dans lequel il a investi des sommes significatives. Aussi, Ipsen ne peut être certain que des résultats favorables obtenus lors des essais précliniques seront confirmés ultérieurement lors des essais cliniques ou que les résultats des essais cliniques seront suffisants pour démontrer le caractère sûr et efficace du médicament concerné. Il ne saurait être garanti qu'un médicament recevra les approbations réglementaires nécessaires ou qu'il atteindra ses objectifs commerciaux. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux annoncés dans les déclarations prévisionnelles si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou si certains risques ou incertitudes se matérialisent. Les autres risques et incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter, la situation générale du secteur et la concurrence ; les facteurs économiques généraux, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; l'incidence de la réglementation de l'industrie pharmaceutique et de la législation en matière de santé et les risques découlant de changements réglementaires ou politiques imprévus, tels que des modifications de la réglementation fiscale et des réglementations sur le commerce et les droits de douane, comme les mesures protectionnistes, en particulier aux États-Unis ; les tendances mondiales vers une plus grande maîtrise des coûts de santé ; les avancées technologiques, les nouveaux médicaments et les brevets obtenus par la concurrence ; les problèmes inhérents au développement de nouveaux médicaments, notamment l'obtention d'une homologation ; la capacité d'Ipsen à prévoir avec précision les futures conditions du marché ; les difficultés ou délais de production ; l'instabilité financière de l'économie internationale et le risque souverain ; la dépendance à l'égard de l'efficacité des

brevets d'Ipsen et d'autres protections concernant les médicaments novateurs ; et le risque de litiges, notamment des litiges en matière de brevets ou des recours réglementaires. Ipsen dépend également de tierces parties pour le développement et la commercialisation de ses médicaments, ce qui peut donner lieu à des redevances substantielles ; en outre ces partenaires pourraient agir de manière à nuire aux activités d'Ipsen ainsi qu'à ses résultats financiers. Ipsen ne peut être certain que ses partenaires tiendront leurs engagements. À ce titre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de ces accords. Une défaillance d'un de ses partenaires pourrait engendrer une baisse imprévue de revenus pour Ipsen. De telles situations pourraient avoir un impact négatif sur l'activité d'Ipsen, sa situation financière ou ses résultats. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, Ipsen ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter des changements qui viendraient affecter les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces énoncés se fondent. L'activité d'Ipsen est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Les risques et incertitudes présentés ne sont pas les seuls auxquels le Groupe doit faire face et le lecteur est invité à prendre connaissance de la dernière édition du Document d'enregistrement universel d'Ipsen, disponible sur [ipsen.com/fr](http://ipsen.com/fr).